

WAGRAM

CONSULTING

CONSEIL ET PORTAGE SALARIAL

UNE SOLUTION DE RECRUTEMENT SOUPLE POUR LES ENTREPRISES

Depuis 2008, Wagram Consulting offre aux consultants la possibilité d'exercer leur activité en toute indépendance en les libérant des contraintes administratives.

Le portage salarial est reconnu par les pouvoirs publics, c'est une activité régie par la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008.

L'article L1251-64 du Code du travail définit le portage salarial comme étant "un ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage".

- 1/ vous identifiez le consultant dont vous avez besoin pour la réalisation d'une mission dans votre entreprise,
- 2/ vous nous adressez ce consultant pour que nous le recrutions en lui proposant un contrat de travail.
- 3/ Wagram Consulting et votre société signent un bon de commande définissant le détail et la durée de la mission.
- 4/ Nous vous adressons une facture de prestation à l'issue de la mission.

Le consultant embauché par nos soins et travaillant chez vous dans le cadre de la mission définie ne fait donc pas partie de vos effectifs et vous n'avez aucune charge à payer en sus de la facture adressée par nos soins, ni de frais de licenciement à prévoir, ni même de risque prud'homal. Le consultant quitte votre entreprise le jour défini par le bon de commande que vous avez signé avec notre entreprise.

WAGRAM CONSULTING sarl
5 rue Villaret de Joyeuse
75017 Paris

Tel : 01 80 87 44 24

www.wagram-portage.fr

contact@wagramconsulting.com



Entreprises

pourquoi recruter en Portage Salarial?

L'externalisation des compétences est une alternative efficace et rentable qui permet à l'entreprise de se concentrer sur son cœur de métier et de recourir à des compétences pointues, de façon bien moins contraignante qu'un recrutement en interne.

Dans votre entreprise, il vous manque des compétences en interne pour réaliser certaines fonctions et vous recherchez des solutions alliant souplesse, flexibilité, et simplification de la gestion de vos ressources humaines.

Nos consultants interviennent pour des missions de plus ou moins longue durée (de la journée à la semaine ou au mois) et vous apportent leur valeur ajoutée dans divers domaines : stratégie, management, commercial, communication, marketing, juridique, gestion finances, ressources humaines, informatique, qualité, sécurité, environnement, achat, logistique, technique...

- **Recruter rapidement** et simplement de manière intermittente ou ponctuelle
- Garder **le savoir de vos seniors** hautement qualifiés
- Faire appel à des formateurs pour **améliorer les performances** individuelles et collectives de vos salariés
- **Recourir à un expert** sur des besoins spécifiques
- Eviter de surcharger l'encadrement de votre entreprise pour qu'il se consacre pleinement au **développement** de son activité principale
- Former votre personnel à moindre coût en utilisant votre **budget de formation**
- Le cas échéant, **ne pas dépasser les seuils** du nombre de salariés.

Le Portage Salarial offre de multiples avantages aux entreprises:

Facturation en honoraires : plus de souplesse et moins de contraintes

Externalisation de missions ou de projets ponctuels et pointus vers des spécialistes

Imputation suivant le type de mission, en **Recherche et Développement** ou en **Formation professionnelle continue**

Aucune gestion sociale ou administrative : **seulement une facture** à traiter

Toutes **les prestations sont couvertes par les assurances** de Wagram Consulting

L'expertise et le savoir-faire d'un professionnel : **disposer d'un vivier de compétences pointues** pour des missions ponctuelles

Réactivité : faire appel à notre réseau de consultants est simple et rapide

Flexibilité : recourir à l'expérience d'experts dans plusieurs domaines sans pour autant accroître votre masse salariale

Simplicité : aucune formalité d'embauche, aucune gestion salariale, une simple facture

Efficience : dégagé de toute gestion administrative l'intervenant investit toute son énergie dans la conduite du projet

Maîtrise des charges : en négociant un coût pour une prestation vous respectez et vous maîtrisez votre budget



Le portage salarial s'adresse à celles et ceux qui souhaitent exercer une activité comme indépendant, en conservant les avantages du statut de salarié.

Le portage salarial permet aux professionnels sans statut juridique, cadres à temps partagé, jeunes diplômés, seniors ainsi qu'aux personnes en recherche d'emploi de créer leur propre activité avec le **statut de salarié**.

Que ce soit pour bénéficier d'un statut souple et sécurisé, tester un projet ou pour avoir un complément de revenus, le portage salarial propose des solutions concrètes, simples d'utilisation et rapides dans leur mise en place.

Le portage salarial libère ainsi l'esprit d'entreprise tout en sécurisant le parcours de ses utilisateurs.

Depuis 2008, notre société est au service des consultants pour qu'ils puissent exprimer leurs talents et compétences en toute sérénité.

Wagram Consulting assure tout l'aspect administratif, mais peut également aider les consultants dans l'élaboration de leurs missions ou dans la recherche de celles-ci, pour qu'ils puissent se consacrer totalement à leur métier.

Ils bénéficient d'un interlocuteur unique chez Wagram Consulting qui s'occupe de leurs dossiers et peut les assister pour toute question fiscale, sociale ou juridique qu'ils sont amenés à soulever dans le cadre de leurs missions.

Wagram Consulting se charge de toutes les procédures administratives des commandes auprès des clients et reverse un salaire en fin de mois correspondant au montant de la facturation dont seront déduits toutes les charges liées à un salaire.

Le consultant délivre sa prestation de façon autonome et conserve un statut de salarié pour la durée qui lui convient, sans avoir à monter sa propre structure juridique.

L'accueil d'un consultant dans la structure juridique d'une société de portage salarial concerne généralement des professionnels de haut niveau agissant comme **experts, consultants, formateurs ou prestataires de services, autonomes dans leur prospection commerciale et leurs interventions en entreprises**.

Le portage salarial est souvent avantageusement utilisé pour tester en toute sécurité et sans lourdeurs administratives la viabilité d'un projet de création d'une société de prestations de services.



Jeune créateur :

vous aimeriez tester votre projet avant de vous installer,

Consultant :

vous souhaitez facturer des honoraires et garder un statut salarié,

Salarié :

vous envisagez de compléter le revenu de votre emploi principal,

Salarié à temps partiel :

vous souhaitez compléter vos revenus par des activités ponctuelles,

Retraité :

vous envisagez de compléter votre revenu par des missions et profiter du cumul emploi - retraite,

Formateur :

WAGRAM CONSULTING est enregistré comme organisme de formation, vous pouvez donc réaliser vos prestations de formation,

Cadre en recherche d'emploi :

vous souhaitez développer et valoriser vos compétences, intervenir de manière ponctuelle pour des missions,

Professionnel :

vous travaillez en temps partagé et vous souhaitez regrouper l'ensemble de vos activités dans le cadre d'un employeur unique,

Jeune diplômé ou étudiant :

vous souhaitez pouvoir facturer une intervention, sans vous embarrasser de problèmes administratifs.

Pour quels métiers ?

Le portage salarial est compatible avec toutes les activités intellectuelles ou administratives, à l'exception des professions réglementées.

exemples de domaines d'interventions possibles :

Audit
Coaching
Communication
Design
Développement commercial
Environnement
Expertise technique
Formation
Gestion de projet
Graphisme
Informatique
Ingénierie
Internet
Interprétariat
Logistique
Management
Marketing
Organisation
Qualité
Ressources Humaines
Stratégie
Traduction
Webmastering

...